

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 juillet 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Suzanne KEMPF, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Madame Cécile DELATTRE, secrétaires

Procuration(s) :

Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Olivier BITZ ayant donné pouvoir à Madame Françoise PFERSDORFF, Madame Catherine GREIGERT ayant donné pouvoir à Monsieur Marcel BAUER, Madame Chantal JEANPERT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY, Monsieur Yves SUBLON ayant donné pouvoir à Madame Alfonsa ALFANO, Madame Nicole THOMAS ayant donné pouvoir à Monsieur Denis HOMMEL, Madame Christiane WOLFHUGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Madame Catherine GRAEF-ECKERT

Excusé(s) :

Monsieur Mathieu CAHN, Docteur Yves LE TALLEC

Absent(s) :

Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Stéphanie KOCHERT, Monsieur Marc SENE

Rapporteur :

Monsieur André ERBS

N° CP/2018/196 - 65550 - Fonds de développement local
Contrat départemental - Proposition de création d'un parc
touristique innovant sur les hauteurs de DRACHENBRONN et de
renforcement de l'offre d'hébergement touristique dans le Parc
Naturel Régional des Vosges du Nord

La Commission Permanente, par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord, le projet de création d'un parc touristique innovant sur les hauteurs de Drachenbronn et de renforcement de l'offre d'hébergement touristique dans le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, détaillé dans le présent rapport ;
- décide, dans le cadre de ses compétences, que le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services de la Délégation Territoriale Nord, de la Mission Culture et Tourisme, ainsi que son opérateur, Alsace Destination Tourisme ;
- décide d'attribuer une contribution financière de 847 598 €, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, à la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg pour le projet de la création d'un parc touristique innovant ;
- décide d'attribuer une contribution financière de 31 800 €, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, au Syndicat de Coopération du Parc Naturel des Vosges du Nord pour le projet de la création de 6 aires de bivouac ;

- décide d'attribuer une contribution financière de 30 000 € maximum, au titre du Fonds d'Innovation, à la Communauté de communes du Pays de Wissembourg pour l'étude de reconversion touristique du site de la base aérienne ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention partenariale pour la création d'un parc touristique innovant sur les hauteurs de Drachenbronn et le renforcement de l'offre d'hébergement touristique dans le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, à conclure avec la Communauté de communes du Pays de Wissembourg et le Syndicat de Coopération du Parc Naturel des Vosges du Nord, et d'autoriser son président à signer cette convention, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20180709-lmc1119210-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 12/07/18